

Association Maisons d'Accueil Le Phare

SAVS

3 rue des Aubrillons

07400 MEYSSE

Email : savs07@orange.fr

CONTRAT DE SEJOUR

Maisons d'accueil Le Phare

60, rue de l'Esparet BP 30 07170 Villeneuve de Berg

Décret N°2004-1274 du 26 Novembre 2004 institué par l'article L311-4
du code de l'action sociale et des familles

En application de la loi du 2 janvier 2002 relative aux droits des usagers des établissements sociaux et médicosociaux, nous vous remettons un contrat de séjour.

Ce document est construit et rédigé avec vous : il définit la nature et les objectifs de la prise en charge par notre service.

Dans un délai maximum de trois mois, un projet d'accompagnement personnalisé sera élaboré en lien avec les objectifs de départ.

État civil du jeune

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

**Représentants légaux
et/ ou personne à contacter**

Père	Mère	Autre
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :	Téléphone :

Cadre de la mesure :

- Assistance éducative art.375 du code civil
- Ordonnance du 02/02/1945
- Accueil Provisoire
- Contrat jeune majeur

Prescripteur

- Juge :
- Responsable ASE :

Durée de la mesure

- Date de décision :
- Date de prise en charge :
- Date de la première rencontre :
- Date prévue de fin de mesure :
- Autre(s) suivi(s) éducatif(s) en cours exercé(s) par un autre service ou établissement :

Missions du « Service d'Accompagnement à la Vie Sociale » Meysse

Nous accueillons un public de jeunes jusqu'à la date d'anniversaire des 21 ans maximum qui ont besoin d'être soutenus dans leur démarche d'accès à l'autonomie.

Nous accompagnons chaque jeune à s'inscrire dans un projet d'accompagnement personnalisé en considérant ses motivations, ses capacités et ses difficultés. Pour cela, nous tentons d'établir avec vous une relation de confiance.

Notre mission est de vous mettre en contact avec la réalité du quotidien et d'accepter de se confronter à celle-ci.

Tout au long de notre travail, nous allons vous aider à développer progressivement votre esprit d'initiative, le sens des responsabilités afin que vous deveniez acteur et partie prenante de votre projet. Nous vous associons à toutes les démarches qui nourrissent votre projet et nous vous aiderons à en comprendre le sens. Pour cela, des rendez-vous seront fixés avec l'équipe, soit à domicile, soit au service.

Modalités et objectifs de prise en charge

➤ Pôle hébergement :

.....
.....
.....
.....
.....

➤ Pôle financier, administratif :

.....
.....
.....
.....
.....

➤ Pôle santé :

.....
.....
.....
.....
.....

➤ Pôle Apprentissage de la vie quotidienne :

.....
.....
.....
.....
.....

➤ Pôle scolaire et/ou professionnel :

.....
.....
.....
.....
.....

Le présent document a été établi en présence de
qui ont participé à son élaboration.

Le
Signature du directeur ou
du chef de service

Le
Signature du
jeune

Le
Signature des
représentants légaux

AVENANT AU CONTRAT DE SEJOUR

Observations et éléments de compréhension faites dans le cadre du suivi

Observations du jeune

Observations de ses représentants légaux

Réactualisation des objectifs de l'intervention éducative et projets éducatifs

Le présent document a été établi en présence de
qui ont participé à son élaboration.

Le
Signature des
Représentants légaux

Le
Signature du
jeune

Le
Signature du
chef de service